

Trente-sept paroles fortes

de plusieurs Saints

Ad JESUM per MARIAM



www.montfortajpm.sitew.fr

(vidéo 312)



1- « Comment pourrait-il jamais arriver qu'un serviteur de Marie vînt à se perdre ?
- Mais c'est un pécheur, dira-t-on !
- Eh bien, qu'il continue d'implorer cette bonne Mère et qu'il ait en même temps la volonté de se convertir, et Marie se chargera de lui obtenir la lumière pour sortir de son misérable état, la douleur de ses péchés, la persévérance dans le bien et finalement une bonne mort. »

« Tous ceux qui ne m'aiment pas se vouent à la mort éternelle, dit Marie. »

(Saint Alphonse de Liguori)

2- « Si nous sentons que le Seigneur nous a donné de l'amour et de la dévotion envers Marie, remercions-le ! car Dieu fait cette grâce à ceux-là seulement qu'il veut sauver. »

(Saint Alphonse de Liguori)

3- « Ô Mère de Dieu, si je mets ma confiance en vous, je serai sauvé. » (Saint Jean Damascène)

4- « La confiance en Marie donne l'assurance du salut. » (Saint Alphonse de Liguori)

5- « Si nous avons été fidèle à la moindre pratique de dévotion à la Sainte Vierge, jamais elle ne permettra que nous mourions dans le péché. »

(Saint Jean-Marie Vianney)

6- « Ce que demande Marie, c'est peu de chose : le plus petit hommage, pourvu qu'il soit persévérant. »

(Saint Jean Berchmans)

7- « Le péché mortel lui-même ne m'enlèverait pas ma confiance, non ! Ce n'est pas parce que j'ai été préservée du péché mortel que je m'élève à Dieu par la confiance et l'amour. Ah ! je le sens ! quand même j'aurais sur la conscience tous les crimes qui peuvent se commettre, je ne perdrais rien de ma confiance. »

(Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus)

8- « Tout ce que Dieu permet est pour notre salut ; combien sont aveugles ceux qui pensent le contraire. »

(Sainte Catherine de Sienne)

9- « Dieu fait tout ou le permet,
C'est pourquoi tout me satisfait. »

(Saint Louis-Marie Grignion de Montfort)

10- « Récitant tous les jours un Rosaire, si vous êtes fidèles à le dire malgré la grandeur de vos péchés, dévotement jusqu'à la mort, croyez-moi, vous recevrez une couronne de gloire qui ne flétrira jamais. Quand vous seriez sur le bord de l'abîme, quand vous auriez déjà un pied dans l'enfer, quand vous auriez vendu votre âme au diable comme un magicien, quand vous seriez un hérétique endurci et obstiné comme un démon, vous vous convertirez tôt où tard et vous sauverez, pourvu que, je le répète, et remarquez les paroles et les termes de mon conseil, **vous disiez tous les jours le Saint Rosaire, dévotement jusqu'à la mort, pour connaître la vérité et obtenir la contrition et le pardon de vos péchés.** »

(Saint Louis-Marie Grignion de Montfort)

11- « Le Rosaire est admirable !
Il donne à tous du secours,
Il guérit l'âme incurable :
Disons-le donc tous les jours. »

(Saint Louis-Marie Grignion de Montfort)

12- « Tout ce que Marie veut se fait. » *(Sainte Brigitte)*

13- « Nous sommes forcés de déclarer qu'aucuns de ceux qui persévèrent dans la dévotion à Marie et au saint Rosaire ne vont en enfer, parce que la Sainte Vierge obtient aux pécheurs un véritable repentir avant leur mort. »

(Les démons à saint Dominique lors d'un exorcisme)

14- « Quiconque mourra revêtu de cet habit (le saint Scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel), ne souffrira pas les flammes éternelles. »

(La Sainte Vierge à saint Simon Stock le 16 juillet 1251)

15- « J'ai décrété dans ma bonté que quiconque, juste ou pécheur, recourrait à Marie avec amour et respect, ne pourrait jamais être la victime et la proie du monstre infernal. »

(Dieu le Père à sainte Catherine de Sienne dans "Le Dialogue")

16- « Marie peut, par ses prières, tout ce que Dieu peut par sa simple volonté. »

(Saint Alphonse de Liguori)

17- « Regardez comme un signe très probable de votre salut si vous persévérez à invoquer Marie chaque jour. »

(Bienheureux Alain de la Roche)

18- « Un fidèle serviteur de la Mère de Dieu ne périra jamais. » *(Saint Bernard)*

19- « Il est moralement impossible qu'un serviteur de Marie se damne, pourvu qu'il la serve fidèlement et qu'il se recommande à elle. »

(Saint Alphonse de Liguori)

20- « Et ces Pontifes, qui osera dire qu'ils aient failli, même sur un point, à la mission qu'ils tenaient du Christ de confirmer leurs frères dans la foi ? »

(Benoît XV dans "Principi apostolorum" du 5 octobre 1920, parlant de tous les Papes)

21- « Ô Marie, votre bonté égale votre puissance. » *(Saint Alphonse de Liguori)*

22- « Un acte de contrition parfaite remet le péché à l'instant même pourvu qu'on ait l'intention de se confesser plus tard si on le peut. Prenez l'habitude de faire souvent des actes de contrition parfaite et d'en faire un chaque fois que vous auriez le malheur de commettre un péché grave. Vous n'aurez pas toujours un confesseur à vos côtés pour vous absoudre : vous resteriez donc dans la disgrâce de Dieu jusqu'à la prochaine confession ! Durant ce temps vous travaillerez sans mérite puisqu'en état de péché mortel on ne mérite plus rien devant Dieu, et vous seriez exposé à chaque instant à mourir en mauvais état de conscience et à vous damner. Un acte de contrition parfaite préviendra tous ces malheurs. Voyez la grande pécheresse sainte Madeleine : à peine a-t-elle fait son acte de parfait repentir que le Seigneur lui dit : « Tes nombreux péchés te sont remis parce que tu as beaucoup aimé. » »

(Saint Alphonse de Liguori)

23- « Le R. P. Dorland rapporte que la Sainte Vierge dit un jour au vénérable Dominique, chartreux, dévot au saint Rosaire, qui résidait à Trèves, l'an 1481 :

« Toutes les fois qu'un fidèle récite le Rosaire avec les méditations des mystères de la vie et de la Passion de Jésus-Christ, en état de grâce, il obtient pleine et entière rémission de tous ses péchés. »

Elle dit aussi au bienheureux Alain de la Roche :

« Sachez qu'encore qu'il y ait quantité d'indulgences données à mon Rosaire, j'y en ajouterai beaucoup davantage pour chaque cinquantaine à ceux qui le réciteront sans péché mortel, à genoux dévotement, et qui conque persévérera dans la dévotion au saint Rosaire avec ces articles et méditations, je lui obtiendrai, pour récompense de ce bon service, pleine rémission de la peine et de la coulpe de tous ses péchés à la fin de la vie. Et que cela ne te semble pas incroyable ; il m'est facile, puisque je suis la Mère du Roi des cieux, qui m'appelle pleine de grâce, et si j'en suis remplie, j'en ferai une ample effusion à mes chers enfants. » »

(Saint Louis-Marie Grignion de Montfort, dans le "Secret admirable du Très Saint Rosaire")

24- « Dans le cas où le pape deviendrait hérétique, il se trouverait, par ce seul fait et sans aucune sentence, séparé de l'Église. En effet, une tête séparée d'un corps ne peut, aussi longtemps qu'elle en reste séparée, être la tête de ce même corps dont elle s'est retranchée. Donc, un pape qui aurait été séparé de l'Église par l'hérésie, cesserait par cela-même d'être la tête de l'Église : il ne pourrait être hérétique et rester Pape, parce qu'étant hors de l'Église, il ne peut posséder les clefs de l'Église. »

(Saint Antonin)

25- « Les dévots serviteurs de Marie se sauvent nécessairement. » *(Saint Antonin)*

26- « Un pape manifestement hérétique a cessé de lui-même d'être le Pape et la tête, de la même façon qu'il a cessé d'être catholique et membre du corps de l'Église. La raison en est qu'il ne peut pas être la tête s'il n'est pas membre. Or, l'acatholique n'est pas membre de l'Église, et un hérétique manifeste n'est pas catholique. C'est pourquoi, un hérétique manifeste ne peut pas être Pape. C'est la sentence de tous les anciens Pères qui enseignent que les hérétiques manifestes perdent aussitôt toute juridiction. »

(Saint Robert Bellarmin)

27- « Rien ne doit être innové pendant la vacance du siège. » *(Canon 436 du Code de 1917)*

28- « Finalement, les saints Pères enseignent unanimement, non seulement que les hérétiques sont en dehors de l'Église, mais encore qu'ils sont, par le fait-même, privés de toute juridiction et dignité ecclésiastique. En effet, les hérétiques, avant même d'être excommuniés, sont hors de l'Église et privés de toute juridiction, car ils se sont condamnés par leur propre sentence, comme l'enseigne l'Apôtre, c'est-à-dire coupés du corps de l'Église sans excommunication, comme l'explique saint Jérôme. »

(Saint Robert Bellarmin)

29- « Je déteste tout hérétique,
Le juif, le turc et le païen,
L'apostat et le schismatique !
Le seul catholique est mon bien. »

(Saint Louis-Marie Grignion de Montfort faisant parler la vertu de Foi)

30- « Ô Marie, vous exaucez tous ceux qui vous prient. » (*Saint Alphonse de Liguori*)

31- « Le pouvoir de juridiction est confié à un homme par simple injonction et n'adhère point à lui de manière inamovible ; c'est pourquoi elle ne demeure point dans les schismatiques et les hérétiques. Aussi, ils ne peuvent ni absoudre ni excommunier ni concéder des indulgences ou autres choses semblables ; que s'ils le font, rien n'est opéré. »

(*Saint Thomas d'Aquin*)

32- « Par tacite renonciation admise par le droit lui-même, tout office devient vacant par le fait-même et sans aucune déclaration, si le clerc défaille publiquement de la foi catholique. »

(*Canon 188 paragraphe 4 du Code de 1917*)

33- « Le Pape est infallible quand il parle comme Pape, mais non quand il parle comme homme ; et il parle comme Pape lorsqu'il enseigne publiquement et officiellement des vérités qui intéressent toute l'Église, au moyen de ce qu'on appelle une bulle ou une encyclique ou quelque autre acte de ce genre. »

(*Mgr de Ségur*)

34- « Si jamais le Pape, comme personne privée, tombait dans l'hérésie, il serait à l'instant déchu du pontificat, car, comme il serait alors hors de l'Église, il ne pourrait plus être chef de l'Église. Dans ce cas, l'Église devrait donc, non le déposer puisque personne n'a autorité sur le Pape, mais le déclarer déchu du pontificat. Nous avons dit : « Si le Pape, comme personne privée, tombait dans l'hérésie ! » car le Pape, en tant que Pape, c'est-à-dire donnant ses enseignements ex-cathedra à l'Église universelle, ne peut enseigner aucune erreur contre la foi, attendu que la promesse de Jésus-Christ ne peut manquer de se réaliser, à savoir que les portes de l'enfer ne prévaudraient jamais contre l'Église. Il est hors de doute que si un pape était hérétique déclaré, comme le serait celui qui définirait publiquement une doctrine opposée à la loi divine, il pourrait, non pas être déposé par un concile, mais être déclaré déchu du pontificat en sa qualité d'hérétique. »

(*Saint Alphonse de Liguori*)

35- « Dès que Marie parle, son Fils l'exauce à l'instant. » (*Saint Alphonse de Liguori*)

36- « L'effet de la prière est infallible toutes les fois qu'elle réunit les quatre conditions suivantes :

- 1- demander pour soi ;
- 2- demander des choses nécessaires au salut ;
- 3- les demander avec piété ;
- 4- les demander avec persévérance.

Ces quatre conditions réunies rendent toujours infallible la prière du juste ; si elle ne l'est pas, tenez pour certain qu'une ou plusieurs de ces conditions n'ont pas été remplies.

Celle du pécheur est également exaucée, non pas en vertu des lois de la justice, mais par miséricorde, lorsqu'elle procède d'un bon désir et qu'elle est revêtue des quatre conditions indiquées plus haut. »

(*Saint Thomas*)

37- « Heureux ceux qui se seront confiés en Marie : leur nom est inscrit au Livre de vie. Ô Marie, vous sauvez qui il vous plaît. »

(*Saint Bonaventure*)
